Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_006-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian GUILBERT, Maire délégué et premier Adjoint, en l'absence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Magalie TEILLET, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jean-Yves GUEGUEN, Christian EON et Jacquy GUERIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Maxime LEBORGNE *(ayant donné pouvoir à Loïc REVEL)*, Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Alix CHOLLET *(ayant donné pouvoir à Magalie TEILLET)*, Isabelle GUILBAUD *(ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE)*, Vincent PERROQUIN *(ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY)*, Evelyne ROMMES *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Angélique LE VERGE, Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE et Marie LECOUPLIER.

Secrétaire de séance : Magalie TEILLET

DELIBERATION 006/2026 : SPLET'ARMOR – APPROBATION STATUTS ET ADHESION

Le SDE 22 a initié la création d'une Société Publique Locale, afin d'apporter des services complémentaires aux collectivités costarmoricaines dans les domaines de production et d'usages de l'énergie.
Elle est dénommée SPLET'Armor : Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor.
Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE22) a initié ce modèle juridique (SPL) afin de permettre à cette Société d'intervenir pour tout actionnaire public entrant au capital de la Société.
Ce modèle diffère des interventions habituelles du SDE 22 auprès des collectivités costarmoricaines, il évite le transfert de compétence, et permet un cadre juridique adapté aux sujets envisagés pour l'intervention de cette nouvelle Société.
Un des objectifs de cette Société est de dynamiser les opérations de production d'énergies locales, de mutualiser l'expertise technique, et de globaliser les marchés d'études et de réalisation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le mouvement d'accélération de production d'énergie.
Dans un contexte tendu sur les questions de l'énergie, la création de la SPLET'Armor va permettre de réaliser des projets de production d'énergies locales et durables.
La SPLET'Armor va se consacrer, dans un premier temps, sur les études et la réalisation d'opérations de production photovoltaïque, mais pourra ultérieurement développer d'autres missions (voir objet de la Société en annexe).

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_006-DE

La structuration de la SPLET'Armor, intègre des collectivités costarmoricaines.
La structuration, intègre les EPCI, afin qu'ils soient le relai pour les projets émanant des communes de leur territoire. Les EPCI pourront vendre des actions aux communes souhaitant entrer au capital de la SPLET'Armor, afin de pouvoir bénéficier de ses services. Ainsi, les EPCI seront informées de projets sur leur territoire, notamment pour mesurer l'avancement des objectifs des PCAET.
La SPLET'Armor a été créée, en avril 2023, entre le SDE 22 et le Conseil départemental, dans une première phase. La seconde phase comprend l'intégration des EPCI selon la répartition suivante :

	Etape 1 – 6 avril 2023		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1760	88,00%	440 000 €
Conseil Départemental 22	240	12,00%	60 000 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Vente des actions SDE 22 aux EPCI ou Communes selon leurs délibérations :

	Etape 2 – courant 2024		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1 100	55,00%	275 000 €
Département	240	12,00%	60 000 €
EPCI : 33% :			
Territoire de St Brieuc Armor Agglomération	115	5,78%	28 750 €
Territoire de Lamballe Terre & Mer	75	3,74%	18 750 €
Territoire de Dinan Agglomération	117	5,83%	29 250 €
Territoire de Territoire de Lannion Trégor Communauté	111	5,55%	27 750 €
Territoire de Guingamp Paimpol Agglo	97	4,84%	24 250 €
Territoire de Leff Armor Communauté	44	2,20%	11 000 €
Territoire de Loudéac Communauté BC	68	3,41%	17 000 €
Territoire de la CC Kreizh Breizh	33	1,65%	8 250 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Le poids de l'actionnariat est proposé en calculant au prorata de la superficie de chaque territoire et de la population. Le nombre d'actions, par territoire, est supérieur au nombre de communes de façon à permettre un achat par chaque commune tout en conservant un actionnariat de l'EPCI.
Une commune peut donc également entrer au capital de la SPLET'Armor pour bénéficier des services qu'apporte cette société.
Pour que la commune de Val-d'Arguenon entre comme partenaire, actionnaire de la SPLET'Armor, il est proposé d'acheter UNE action à 250 € l'unité, soit 250 €, à Dinan Agglomération, qui a la faculté de vendre une ou des actions.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_006-DE

Les prestations de la SPLET'Armor seront basées sur une grille tarifaire. Les prévisions budgétaires sur les trois prochaines années, eu égard au nombre de projets photovoltaïques envisagés, permettent de maintenir l'équilibre.

La SPLET'Armor dispose d'organes de gouvernance :

- Une Assemblée Générale regroupant 1 représentant de chaque actionnaire
- Un Conseil d'Administration réunissant 18 administrateurs, membres du CA :
  - 8 administrateurs issus du SDE22,
  - 2 administrateurs issus du Conseil Départemental,
  - 7 administrateurs issus des EPCI
  - et 1 administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.
- Et une Assemblée Spéciale regroupant un membre de chaque actionnaire non représenté au Conseil d'Administration, chargée d'examiner en amont du Conseil d'Administration l'ensemble des sujets soumis à l'avis du CA et d'exercer le contrôle analogue au titre des collectivités actionnaires de la Société SPLET'Armor. Les Communes seront en particulier représentées dans cette Assemblé Spéciale.

Vu le projet de centrale solaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER les statuts et le Pacte d'Actionnaires de la SPLET'Armor,**
- **D'ENTRER AU CAPITAL de cette Société en achetant UNE action(s) à 250 € l'unité, soit 250 €, à Dinan Agglomération qui libèrera le nombre d'actions correspondant au bénéfice de notre commune**
- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux présentes décisions,**
- **Et de DESIGNER Loïc REVEL pour siéger à l'Assemblée Générale et à l'Assemblé Spéciale de la SPLET'Armor.**

Pour extrait conforme.
Le Maire délégué et premier Adjoint,
Christian GUILBERT

